

SÉANCE DU 20 MARS 2017

N° 42/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 mars 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 mars 2017,

Objet de la délibération :

NAUTILOUE : renouvellement
contrat MNS

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents : 83
- Absents : 16
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 4
- Votants : 91

L'an deux mil dix-sept

Le vingt mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Daudey Pierre à M. Demesmay Maurice, M. Laithier Didier à M. Pernin Daniel, M. Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, M. Maugain Romuald à M. Grenier Jean-Claude, Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, Mme Magneron Monique à M. Longeot Jean-François, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah
- Procuration** Mmes Keller Véronique & Beaune Catherine, Ms. Moniotte Jacques & Edme Philippe
- Excusé(e)** Mme Henry-Leloup Jacqueline, Ms. Barbet Henri, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la déclaration de vacance de postes,
- Vu la délibération n° 72/08 du 02/07/08 pour la création de postes d'Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS),
- Vu l'absence de candidature adéquate,
- Vu l'accord de Romain ANTOINE de reconduire son CDD pour un an à compter du 01/02/17,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- ✓ De renouveler le contrat à durée déterminée de Romain ANTOINE pour un an sur le grade d'ETAPS 4^{ème} échelon,
- ✓ D'autoriser le Président à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré en séance, le 20.03.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président